

Maintenance Entretien Aéraulique

[www.mea-air.fr](http://www.mea-air.fr)

445 boulevard Gambetta

Tour Mercure

59200 Tourcoing

Tél. : 03 20 10 81 80

[contact@mea-air.fr](mailto:contact@mea-air.fr)



Maintenance Entretien Aéraulique

[www.mea-air.fr](http://www.mea-air.fr)

445 boulevard Gambetta

Tour Mercure

59200 Tourcoing

Tél. : 03 20 10 81 80

[contact@mea-air.fr](mailto:contact@mea-air.fr)



Maintenance Entretien Aéraulique  
www.me-air.fr  
445 boulevard Gambetta  
Tour Mercure  
59200 Tourcoing  
Tél. : 03 20 10 81 80  
contact@me-air.fr

**FICHE D'INTERVENTION**  
pour les opérations nécessitant une manipulation de fluides frigorigènes fluorés effectuées sur un équipement thermodynamique, prévue à l'article R. 543-82 du code de l'environnement et pour les contrôles d'étanchéité prévus au R. 543-79 du même code

cerfa  
N° 15497\*03

Fiche N° : 236	[1] OPERATEUR (Nom, adresse et SIRET) : MEA 808 208 00 11 000 04	[2] DETENTEUR (Nom, adresse et SIRET) : Mairie de Croix
N° d'attestation de capacité : FF8JAVV&2111	Identification : Toshiba RAV-GM801ATPE 48300148	Dénomination du fluide : R32 Charge totale : 1.30 kg Tonnage équivalent CO2 : 0.8301 t eq CO2
[3] Équipement concerné : Toshiba RAV-GM801ATPE 48300148	[4] Nature de l'intervention : <input checked="" type="checkbox"/> Assemblage de l'équipement <input checked="" type="checkbox"/> Mise en service de l'équipement <input type="checkbox"/> Modification de l'équipement <input type="checkbox"/> Maintenance de l'équipement	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle d'étanchéité périodique <input type="checkbox"/> Contrôle d'étanchéité non périodique <input type="checkbox"/> Démantèlement <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :
Contrôle d'étanchéité : TF202109		Contrôlé le : 11 02 2025
[5] Détecteur manuel de fuite :	OUI <input type="radio"/> NON <input checked="" type="radio"/>	
[6] Présence d'un système permanent de détection de fuites :	OUI <input type="radio"/> NON <input checked="" type="radio"/>	
[7] Quantité de fluide frigorigène dans l'équipement	Fréquence minimale du contrôle périodique	
[8] Equip. HCFC et HFC sans système permanent de détection des fuites	[9] Equipements HFC avec système permanent de détection des fuites	
[10] Fuites constatées lors du contrôle d'étanchéité	Localisation de la fuite	
[11] Manipulation du fluide frigorigène	Quantité de fluide récupérée totale (D+E) :	
[12] Dénomination ADR/RID	Rubrique Déchets : 14 05 01* - CFC, HCFC, HFC, mélange HFC/HFO - Fluides non-inflammables	
[13] Installation prévue de destination du fluide récupéré (Nom, SIRET, adresse)	[14] Observations :	

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée.

Nom du Signataire : Canez	Détenteur
Qualité du Signataire : Technicien	
Date et signature : 07/03/2025	

Le détenteur d'un équipement dont la charge en HFC est supérieure à 3 kg ou dont la charge en HFC est supérieure à 5t eq CO<sub>2</sub> doit conserver l'original de ce document pendant au moins 5 ans (Article R. 543-82 du Code de l'environnement).

Maintenance Entretien Aéraulique  
www.me-air.fr  
445 boulevard Gambetta  
Tour Mercure  
59200 Tourcoing  
Tél. : 03 20 10 81 80  
contact@me-air.fr

**FICHE D'INTERVENTION**  
pour les opérations nécessitant une manipulation de fluides frigorigènes fluorés effectuées sur un équipement thermodynamique, prévue à l'article R. 543-82 du code de l'environnement et pour les contrôles d'étanchéité prévus au R. 543-79 du même code

Fiche N° : 237		[1] OPERATEUR (Nom, adresse et SIRET) : MEA 808 2080010001		[2] DETENEUR (Nom, adresse et SIRET) : Mairie de Croix	
N° d'attestation de capacité : FF8 JAN 2021 11		Dénomination du fluide : R-410A		Charge totale : 1,70 kg	
[3] Équipement concerné : Identification : Daikin RXSS03EUMB		Tonnage équivalent CO2 : 3549 kg CO2			
[4] Nature de l'intervention : cocher une ou plusieurs cases		<input type="checkbox"/> Assemblage de l'équipement <input type="checkbox"/> Mise en service de l'équipement <input checked="" type="checkbox"/> Modification de l'équipement <input type="checkbox"/> Maintenance de l'équipement <input checked="" type="checkbox"/> Contrôle d'étanchéité périodique <input type="checkbox"/> Contrôle d'étanchéité non périodique <input type="checkbox"/> Démantèlement <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :			
[5] Détecteur manuel de fuite :		Identification : TF 202104		Contrôlé le : 11 02 2025	
[6] Présence d'un système permanent de détection de fuites :		<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON			
Fréquence minimale du contrôle périodique					
[7] Quantité de fluide frigorigène dans l'équipement		<input type="checkbox"/> HFC <input type="checkbox"/> 2 kg ≤ Q < 30 kg <input type="checkbox"/> 30 kg ≤ Q < 300 kg <input type="checkbox"/> Q ≥ 300 kg <input type="checkbox"/> HFC / PFC <input type="checkbox"/> 5 t ≤ teqCO2 < 50 t <input type="checkbox"/> 50 t ≤ teqCO2 < 500 t <input type="checkbox"/> teqCO2 ≥ 500 t			
[8] Equip. HCFC et HFC sans système permanent de détection des fuites		<input type="checkbox"/> 12 mois <input type="checkbox"/> 6 mois <input type="checkbox"/> 3 mois <input type="checkbox"/> 24 mois <input type="checkbox"/> 12 mois <input type="checkbox"/> 6 mois			
[9] Equipements HFC avec système permanent de détection des fuites		<input type="checkbox"/> 24 mois <input type="checkbox"/> 12 mois <input type="checkbox"/> 6 mois			
[10] Fuites constatées lors du contrôle d'étanchéité		Localisation de la fuite		Réparation de la fuite	
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		N° 1 : raccord extérieur		<input checked="" type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire <input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire <input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire	
[11] Manipulation du fluide frigorigène					
Quantité chargée totale (A+B+C) :		kg Quantité de fluide récupérée totale (D+E) :			
A - Dont fluide vierge :		kg D - Dont fluide destiné au traitement			
Dénomination du fluide chargé si changement :		kg E - Si connu, numéro du BSFF (Trackdéchets)			
B - Dont fluide recyclé (fluide récupéré et réintroduit) :		kg F - Dont fluide conservé pour réutilisation (réintroduction)			
C - Dont fluide régénéré :		kg G - Identification du ou des contenants			
[12] Dénomination ADR/RID					
Rubrique Déchets : 14 06 01* - CFC, HCFC, HFC, mélange HFC/HFO - Fluides non-inflammables					
<input type="checkbox"/> UN 1078, Déchet Gaz frigorigère NSA (Gaz réfrigérant, NSA), 2.2 (C/E) <input type="checkbox"/> Autre cas de fluides frigorigènes non-inflammables :					
Rubrique Déchets : 16 05 04* - HFC-mélange HFC/HFO - Fluides inflammables					
<input type="checkbox"/> UN 3181, Déchet Gaz liquéfié inflammable NSA, 2.1 (B/D) <input type="checkbox"/> Autres cas de fluides frigorigènes inflammables :					
[13] Installation prévue de destination du fluide récupéré (Nom, SIRET, adresse)					
[14] Observations : fuite sur raccord extérieur reparer					
Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée.					
Opérateur			Déporteur		
Nom du Signataire : Canez					
Qualité du Signataire : Technicien					
Date et signature : 07/03/2025					
Le détenteur d'un équipement dont la charge en HCFC est supérieure à 3 kg ou dont la charge en HFC est supérieure à 5t eq CO2, doit conserver l'original de ce document pendant au moins 5 ans (article R. 543-82 du Code de l'environnement).					